



## DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales  
et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales  
et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

*Ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 sur l'état d'urgence sanitaire*

### Décisions du Président du 20 au 24 avril 2020

#### ✓ **Enfance / Jeunesse / Social**

- Recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants de 2<sup>ème</sup> classe (sur un poste permanent), 2<sup>ème</sup> échelon, au service R.A.M., pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au multi-accueil Le Valanou du 13 avril au 30 juin 2020 (28h hebdomadaires), afin d'assurer la continuité du service vu le départ d'un agent titulaire.